

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Dominique, tenue le 8 décembre 2014, à 19 h 15, à la salle du Conseil, soit au 467, rue Deslandes, Saint-Dominique.**

**Sont présents les conseillers :**

Hugo Mc Dermott, Jacques Demers, Marie-Josée Beaugard, Jean-François Morin, Lise Bachand et Vincent Perron.

Formant quorum sous la présidence du maire Robert Houle.

Est également présente la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Christine Massé.

Les membres du conseil confirment avoir reçu l'avis de convocation de la présente session et signifiée tel que requis à l'article 153 du Code municipal.

**1. OUVERTURE DE LA SESSION :**

Monsieur le maire, Robert Houle, ouvre la session.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-212 :**

Il est proposé par la conseillère Lise Bachand appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017
4. Période de questions relatives au programme triennal d'immobilisations
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017
6. Levée de l'assemblée

**3. PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015, 2016 et 2017 :**

Les élus ont reçu le document portant sur le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 et en font lecture.

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS :**

Une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes pour entendre leurs commentaires et/ou questions relatives au programme triennal d'immobilisations.

5. **ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2015, 2016 ET 2017:**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-213 :**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter un programme triennal des immobilisations de la municipalité pour les trois (3) prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Beaugard, appuyé par le conseiller Jean-François Morin et résolu que le programme triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 soit et est adopté, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

QUE le plan triennal d'immobilisations 2015, 2016 et 2017 fait partie intégrante de la présente résolution.

6. **LEVÉE DE LA SESSION :**

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-214 :**

L'ordre du jour de cette séance extraordinaire étant épuisé, il est proposé par la conseillère Lise Bachand, appuyé par le conseiller Vincent Perron et résolu que la présente séance soit levée à 19 h 26.

---

Robert Houle, Maire

---

Christine Massé  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière